



Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

HONDURAS FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- **Passeport valable au moins 6 mois** à partir de la date d'entrée au Honduras.
- Pour l'entrée et la sortie du territoire hondurien, un « **prechequeo** » doit être rempli sur [ce site](#).
- En cas d'arrivée par voie aérienne, remplir la « **declaracion regional del viajero** » à présenter sous format papier (avec le QR code).
- Pour un séjour inférieur à 90 jours, le visa n'est pas exigé.
- Il est vivement recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (chirurgie, hospitalisation, etc.) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale.
- Les mineurs voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination obligatoire :

- Le vaccin contre la fièvre jaune est obligatoire pour les personnes ayant séjourné récemment (ou lors d'une escale de plus de 12 heures) dans un pays où cette affection est endémique.

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Traitement anti paludéen conseillé.
- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

FORMALITÉS COVID

Toutes les restrictions de voyage liées à la Covid-19 ont été levées.
Il n'est plus nécessaire de présenter le certificat Covid européen à l'arrivée.
Aucun test de dépistage n'est exigé pour les voyageurs non-vaccinés.